

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET L'ACTIVITE GOLF

La réforme des rythmes scolaires :

▪ Les grandes lignes de la réforme :

Dans le souci du respect du rythme de l'enfant :

- Réduction du temps de journée de classe de 45 mns,
- Pas de baisse du temps de cours hebdomadaire (24h et 36 semaines de cours),
- Abandon de la semaine de 4 jours au profit d'une semaine de 4,5 jours,

NB : dans le cadre de l'aménagement de la loi et du choix d'une activité support particulière, 45mns quotidiennes peuvent être reportées sur 1 après-midi de la semaine.

▪ Le temps des activités, le « périscolaire » :

- Le temps de la pause « déjeuner » (au moins 1h30),
- En fin de journée (15h30-16h30),
- Ou de façon exceptionnelle sur une demi-journée de la semaine (après-midi).



Une adaptation nécessaire pour les clubs :

▪ Une autre organisation pour l'école de golf :

La plupart des clubs qui organisaient leur école de golf pour les enfants de moins de 11 ans le mercredi matin vont devoir trouver un autre créneau (fin de journée par exemple...). Par conséquent, le mercredi matin devient disponible pour des activités destinées à des publics différents.

▪ Se rapprocher des municipalités et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) :

Les clubs de golf, par l'intermédiaire de leur association sportive, devront s'intégrer au projet éducatif territorial (PEDT) patronné par les maires et conçu pour organiser les différentes activités du temps périscolaire.

Les DDCS coordonnent la mise en œuvre des PEDT et mettent en relation les différents acteurs (partenaires) qui peuvent être impliqués (les associations sportives en font partie). Elles peuvent également vous soutenir dans votre projet de club (via le CNDS).



Les orientations de la ffgolf :

1) L'adaptation des créneaux horaires est prioritaire pour l'école de golf existante :

Les enfants scolarisés en maternelle et en primaire et licenciés dans un club de golf doivent pouvoir continuer de jouer au sein du club dans le cadre de l'école de golf :

- Le mercredi après-midi, les week-ends, les après-midi à partir de 15 h 30 (si les enfants peuvent être libérés et accompagnés), pendant les vacances scolaires (avec la tenue de stages).
- En anticipant les difficultés et les opportunités dans chaque club : les disponibilités des enfants, des familles, de l'encadrement, la concurrence des autres activités, la distance entre l'école et le club.

2) S'investir dans le temps periscolaire pour répondre à un nouveau besoin:

Les clubs (les associations sportives) doivent être acteurs dans l'élaboration du projet éducatif territorial (PEDT) en travaillant étroitement avec la commune. Le golf doit faire partie des activités pratiquées dans le temps périscolaire. Pour cela il faut répondre à de multiples questions (en fonction des contraintes et possibilités locales) :

- Quel est le moment idéal ? Sur le temps du midi ou après 15 h 30 ?
- Quel encadrement ? Un animateur ? Un enseignant qualifié et agréé par l'Éducation nationale ? Un enseignant (Pro) de golf diplômé ? Un bénévole ?
- Quel est le financement ? La mairie par le biais d'une dotation nationale, un contrat éducatif local, un accompagnement éducatif...
- Où ? Au club ou à l'école ? Sur un terrain à proximité de l'école ?
- Quels enfants seront concernés ? Des classes entières, des groupes d'âge ou de niveau ?
- Déterminer si une activité à l'école est possible. À quel moment, où et dans quelles conditions.
- Participer à la concertation locale du PEDT menée par la commune.
- S'appuyer sur son Comité Départemental en cas de difficultés avec l'aide concrète d'un élu (responsable golf scolaire) ou d'un permanent (conseiller technique ou entraîneur départemental)



Pour jouer au golf, n'importe quel espace vert public fera l'affaire.
c'est facile, simple, rapide et GOLFIQUE!



Installer un parcours avec un départ et une cible pour chaque étape
c'est facile, simple, rapide et GOLFIQUE!



3) Choisir son support pédagogique :

En fonction des échanges avec la commune lors du PEDT (déplacements (ou non), proximité d'un golf (ou non), encadrement...), différentes possibilités de mise en place de l'activité golf peuvent apparaître. Dans ce cas, plusieurs options d'organisation pédagogiques de l'activité peuvent exister (cf tableau récapitulatif de mise en place de l'activité).

4) Penser « l'accueil en club » :

Quel que soit la mise en œuvre choisie, la finalité de cette démarche est de pouvoir accueillir ces enfants « nouveaux pratiquants » au moins une fois dans le golf (où siège l'association sportive). Cette finalité est indispensable pour rendre pérennes les actions engagées dans le cadre de cette réforme :

- Pour donner du sens à l'activité pour le jeune,
- Pour faire découvrir aux jeunes une nouvelle structure,
- Pour donner une chance à ces enfants de pratiquer cette activité en club,
- Pour permettre à l'association de valoriser son action et développer son école de golf.

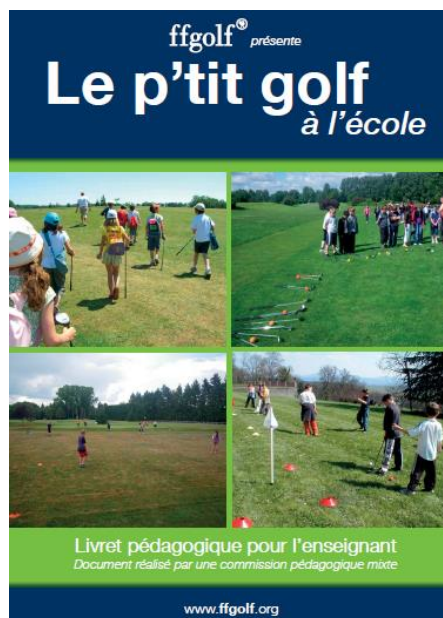
Cette journée d'accueil dans la structure doit donc être pensée dès l'élaboration de la convention dans le cadre du PEDT, en suivant un protocole respectant les objectifs éducatifs et une pédagogie adaptée liés à l'activité golf (cf protocole d'organisation de la journée « accueil en club »).

Informations sur le site de la ffgolf :

<http://www.ffgolf.org> (« Débuter » puis « Jeunes »)

contact : golf.juniors@ffgolf.org

Fédération française de golf – 68 rue Anatole France
92 309 LEVALLOIS-PERRET Cedex – tél : 01.41.49.77.00



La mallette golf scolaire « CP-CE1 » :



1 sac de 60 balles mousse couleurs



9 cônes et fanions
40 coupelles



La mallette golf scolaire « CE2-3^{ème} » :



120 balles (dans 2 sacs)



30 « p'tits bois »



40 coupelles



9 fanions
18 cônes

23 clubs Ygolf Junior
rose/bleu/orange – droitier/gaucher



9 tapis avec 9 tees



Comment utiliser un PAR4 ou un PAR5 pour toute la classe

